

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 7 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2017 fixant la liste des formations civiles et civiques suivies par les aumôniers militaires d'active et les aumôniers hospitaliers et pénitentiaires**

NOR : INTD1824433A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,  
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 613-32 et suivants ;  
Vu le code de procédure pénale, notamment son article D. 439 ;  
Vu le décret n° 2008-1524 du 30 décembre 2008 modifié relatif aux aumôniers militaires ;  
Vu le décret n° 2017-756 du 3 mai 2017 relatif aux aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires et à leur formation civile et civique ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 relatif aux diplômes de formation civile et civique suivie par les aumôniers militaires d'active et les aumôniers hospitaliers et pénitentiaires et fixant les modalités d'établissement de la liste de ces formations ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2017 fixant la liste des formations civiles et civiques suivies par les aumôniers militaires d'active et les aumôniers hospitaliers et pénitentiaires,

Arrêtent :

Article 1<sup>er</sup>

La liste des formations mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 5 mai 2017 susvisé fixée à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 31 juillet 2017 susvisé est complétée comme suit :

« Emouna, l'amphi des religions », Fondation nationale des sciences politiques (Sciences Po), 27, rue Saint-Guillaume, 75337 Paris Cedex 07 ;

« Religions et athéisme en contexte de laïcité », diplôme interuniversitaire, Institut du pluralisme religieux et de l'athéisme (IPRA), Maison des sciences de l'Homme Ange-Guépin, 5, allée Jacques-Berque, BP 12105, 44021 Nantes Cedex 1 ;

« Laïcité, Religions et République », université de Caen Normandie, Esplanade de la Paix, 14032 Caen Cedex ;

« Droit, Religion, Société », université d'Orléans, rue de Blois, BP 26739, 45067 Orléans Cedex 2 ;

« Laïcité et République : formation civile et civique », université Savoie Mont Blanc, domaine universitaire Jacob-Bellecombette, 20, route de la Cascade, BP 1104, 73011 Chambéry Cedex.

Article 2

L'intitulé « Pastorale hospitalière » de la formation dispensée par l'Institut catholique de Toulouse mentionnée au vingtième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 31 juillet 2017 susvisé est remplacé par l'intitulé « Soins et Spiritualité ».

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur et au *Bulletin officiel* de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 7 septembre 2018

*Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,  
Pour le ministre d'État et par délégation :  
L'adjointe au directeur des libertés publiques  
et des affaires juridiques,  
chef du service du conseil juridique  
et du contentieux,  
P. LÉGLISE*

*La ministre de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation,  
Pour la ministre et par délégation :  
La chef de service de la stratégie  
des formations et de la vie étudiante,  
R.-M. PRADEILLES-DUVAL*